

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 8 avril 2016

L'an deux mil seize le 08 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : mesdames Gouedard Marie-Hélène, gatard Anaïs, Dupuis Françoise, Pannequin Ophélie, Wegmann Mylène et messieurs Frachet Claude, Blandurel Raymond Gras Ludwig, Vanhove Roland et Surrel Stéphane

Absent excusé : Decroix Pierre-François

Absent : Maquaire Nicolas, Korum Audrey et Clouzeau Michel

Secrétaire de séance : Surrel Stéphane

Ordre du jour :

- 1- Date d'ouverture du CLSH
- 2- Tarifs du CLSH
- 3- Affaires et questions diverses

En ouverture de séance monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 – Date d'ouverture du CLSH 2016

Ce point a déjà été abordé à la précédente réunion du conseil municipal qui reste sur les mêmes dates d'ouverture soit du 11 au 29 juillet 2016 dans les locaux de la garderie. Les horaires d'ouverture du centre seront de 9 heures à 17 heures avec une possibilité de garderie le matin (avant 9 h) et le soir (de 17 à 18 h) avec un coût forfaitaire de 1.20 € matin et soir.

2 – tarifs du CLSH 2016

Madame Gouedard fait une proposition de tarif pour le centre de loisirs 2016. Ces tarifs s'entendent repas compris sauf les jours de sortie pour lesquels un pique-nique sera fourni par les familles.

Quotient Familial	3 semaines	semaine	Journée
QF inférieur à 670	171.00 €	63.00 €	14.00 €
QF de 671 à 1000	180.00 €	66.50 €	16.00 €
QF supérieur à 1001	190.00 €	73.00 €	18.00 €

L'ensemble du conseil municipal accepte ces tarifs pour 2016 à l'unanimité des membres présents. Un appel d'offre pour la restauration sera fait aux portes de la mairie.

Encaissement d'un remboursement d'assurance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un chèque de l'assurance AVIVA correspondant au solde du remboursement du sinistre de la garderie pour un montant de 4 295.62 €. Le conseil municipal accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité des membres présents.

Encaissement d'un chèque de la société 1 & 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un chèque de la société 1 & 1 pour un montant de 25.16 € en remboursement d'une facture.

Le conseil municipal accepte ce remboursement à l'unanimité des membres présents.

3-Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le conseil général nous accorde la subvention de 20 % pour la réalisation de la rampe d'accès de la Mairie.
- Les dotations 2016 ont été publiées début avril (alors que le budget était à rendre pour le 31 mars)
- L'élagage des arbres de chaque côté de la Cote sera fait par l'ATR
- La démolition de la maison Goze est terminée, le maçon refait un chiffrage. Les employés vont remettre le terrain de niveau et propre
- La poignée du portillon de l'air de jeux de Loivre est à la hauteur d'un enfant de 2 ans, il serait bien de la rehausser.

Fin de séance 19 heures 20.